PACTE HANDICAP
APAJH 2020-2026

# L'APAJH APPELLE LES CANDIDATS RÉPUBLICAINS AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES À S'ENGAGER

POUR QUE TOUTES LES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP
SOIENT **PLEINEMENT CITOYENNES**
ET PUISSENT PORTER HAUT LEURS REVENDICATIONS.

**→ Vous êtes candidat(e) aux élections municipales de 2020.**

Les maires et leurs équipes municipales ont un rôle majeur à jouer dans la construction d'une société inclusive, qui s'adapte aux besoins de tous et laisse sa place à chacun.

A l'occasion des élections municipales de 2020, **la Fédération APAJH, principale association « tout handicap », invite les candidats républicains à s'engager de façon déterminée** pour l'accessibilité universelle qui permet de garantir l'égalité des droits pour tous les citoyens. Pour cela, elle édite un « Pacte Handicap 2020-2026, pour une commune inclusive » et vous invite à le signer.

Il comprend cinq engagements détaillés touchant aux compétences des maires en lien direct avec le handicap, et la prise en considération des besoins particuliers :

- Garantir à tous les conditions d'une citoyenneté réelle
- Développer des pratiques d'employeur exemplaire
- Être garant de l'accessibilité de l'espace public pour une commune inclusive
- Des communes mobilisées auprès des jeunes et leurs familles
- Offrir des activités sportives, culturelles et de loisirs accessibles pour favoriser la pratique inclusive

**2020-2026** Être pleinement citoyen,
c'est pouvoir être acteur dans la Cité : **être électeur, mais également être éligible**.

Exercer un mandat, que cela soit en tant que conseiller municipal ou en tant que maire, semble encore trop souvent une utopie pour les personnes en situation de handicap. **Soyons ambitieux pour l'avenir !**

Avant le premier tour, une communication sera effectuée sur l'ensemble des réponses des candidats.

En tant qu'association citoyenne et gestionnaire d'établissements et de services, l'APAJH souhaite travailler dans le cadre d'un partenariat constructif avec les élus, pour bâtir une République toujours plus mobilisée garantissant l'autonomie de tous. Forts de notre expertise et de notre réseau, **vigilants et ambitieux**, au-delà du pacte 2020-2026, nous sommes à votre disposition pour vous aider à **mettre la pleine citoyenneté de chacun au cœur de votre programme** et au cœur de votre mandat si vous êtes élu(e).

Retrouvez le **Pacte Handicap APAJH 2020-2026** sur

**www.societe-inclusive.org**

# PACTE HANDICAP APAJH 2020-2026

A L'OCCASION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020, LA FÉDÉRATION APAJH INVITE LES **CANDIDATS RÉPUBLICAINS** À S'ENGAGER DE FAÇON DÉTERMINÉE POUR AGIR CONCRÈTEMENT POUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET LA CONSTRUCTION D'UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE.

## Les engagements de .....

**1.** Garantir à tous les conditions d'une citoyenneté réelle

.....

.....

.....

**2.** Développer des pratiques d'employeur exemplaire

.....

.....

.....

**3.** Être garant de l'accessibilité de l'espace public pour une commune inclusive

.....

.....

.....

**4.** Des communes mobilisées auprès des jeunes et leurs familles

.....

.....

.....

**5.** Offrir des activités sportives, culturelles et de loisirs accessibles pour favoriser la pratique inclusive

.....

.....

.....

## Des engagements pris le ..... , à .....

À retourner signé à :

- **Fédération APAJH** : Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine 75755 Paris Cedex 15
- **municipales2020@apajh.asso.fr**
- Via Twitter : **@APAJH** **#PacteAPAJH2020**

Signature

APAJH
Fédération

# PACTE HANDICAP
## APAJH 2020-2026

PACTE HANDICAP
APAJH 2020-2026

LES MAIRES, LEURS ÉQUIPES MUNICIPALES ET LES INTERCOMMUNALITÉS PEUVENT AGIR CONCRÈTEMENT POUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET LA CONSTRUCTION D'UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE.

**#PacteAPAJH2020**

PACTE HANDICAP
APAJH 2020-2026

PACTE HANDICAP APAJH 2020-2026

# PORTONS COLLECTIVEMENT L'AMBITION D'UNE MANDATURE QUI METTE LA SOCIÉTÉ INCLUSIVE AU CŒUR DU PROJET POLITIQUE DES ÉQUIPES MUNICIPALES

**Depuis 1962**, la Fédération APAJH inscrit son action dans une démarche de co-construction avec les pouvoirs publics, afin d'assurer l'accompagnement des personnes en situation de handicap, dans toutes les politiques publiques.

**Les 15 et 22 mars 2020**, les élections municipales se tiendront pour élire les maires et les conseillers municipaux. Les élus de terrain sont bien souvent les premiers interlocuteurs en termes d'accessibilité au quotidien : demande d'accessibilité physique des établissements recevant du public ou de voirie, mais aussi demande de logements sociaux adaptés, ou de solution de scolarisation adaptée aux enfants aux besoins particuliers.

**2005-2020.** 15 ans après le vote de la loi *« pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »*, toutes les personnes en situation de handicap peuvent à présent exercer leur droit de vote.

**2020-2026.** Être pleinement citoyen, c'est pouvoir être acteur dans la Cité : être électeur, mais également être éligible. Exercer un mandat, que cela soit en tant que conseiller municipal ou en tant que maire, semble encore trop souvent une utopie pour les personnes en situation de handicap. Soyons ambitieux pour l'avenir !

L'APAJH appelle les candidats républicains aux élections municipales à s'engager pour que toutes les personnes en situation de handicap soient pleinement citoyennes et puissent porter haut leurs revendications.

L'APAJH et ses 93 associations mettent leur expertise au service des communes pour construire, ensemble, une société toujours plus inclusive, qui s'adapte aux attentes et besoins de chacune et chacun.

APAJH Fédération

# GARANTIR À TOUS LES CONDITIONS D'UNE CITOYENNETÉ RÉELLE

**C'est à la mairie que revient la compétence de l'état civil et de l'organisation des élections. Elle facilite l'accessibilité des démarches administratives et des bureaux de vote. Elle peut également agir au niveau de la représentativité des personnes en situation de handicap, en les associant aux décisions politiques.**

## → Des personnes en situation de handicap ayant accès à la vie politique

- Favoriser la **représentation** des personnes en situation de handicap sur les listes de candidats, à une place éligible
- Rendre accessibles les délibérations du conseil municipal
- **Se rapprocher des associations du secteur** du handicap afin de mener cette réflexion

## → Des bureaux de vote accessibles :

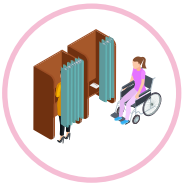

- **Sensibiliser et mobiliser** les membres du bureau de vote à l'accueil des personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap
- **Organiser le déplacement** jusqu'au bureau de vote
- **Faciliter l'accès au bureau de vote** (rampe, largeur des couloirs et passage des portes assez larges, bon éclairage)
- Mettre en place un **isoloir** facilitant l'accès des personnes à mobilité réduite
- Respecter le **dépôt du bulletin et l'émargement** par les personnes elles-mêmes (hauteur de l'urne, ou encore guide signature de couleurs contrastées ...)
- Mettre en place des **tables, tablettes ou urnes adaptées :** mise en place de bulletins de vote et de machines de vote accessibles aux électeurs en situation de handicap

## → Favoriser l'accès et le maintien dans le logement

- Penser la ville et ses nouveaux quartiers dans une **logique de mixité sociale** en proposant une offre de logement diversifiée et adaptée aux personnes en situation de handicap ;
- Dans une logique de pleine citoyenneté, **être attentif au traitement des dossiers** des personnes en situation de handicap lors des commissions d'attribution de logements sociaux ;
- Avec les bailleurs sociaux, **établir des conventions de partenariat avec les acteurs du secteur médico-social** pour accompagner les personnes en situation de handicap dans le logement.
  L'expertise du secteur médico-social peut être mise au service de tous.

La première fois que j'ai voté, c'était pour les élections européennes (2019), j'ai demandé un accompagnement de la part des éducateurs du SAVS*. La prochaine fois j'irai seul, je n'ai pas été impressionné par l'isoloir. On m'a expliqué qu'il fallait que je prenne une enveloppe et des feuilles avec le nom des différents partis.

Je suis content de voter et cela me plait car je donne mon avis.

***Sébastien***
***(Tarn)***

* Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

# *“ Je revendique ! ”*

PACTE HANDICAP
APAJH 2020-2026

# DÉVELOPPER DES PRATIQUES D'EMPLOYEUR EXEMPLAIRE

**La mairie, comme les entreprises, doit employer 6% de personnes en situation de handicap, sous peine de sanctions financières. Afin de parvenir à cet objectif, et même pour le dépasser, elle peut nouer un partenariat avec le FIPHFP*. Elle peut également faire appel, pour un grand nombre de prestations aux entreprises adaptées ou celles du secteur protégé.**

## → Atteindre et garantir les 6% d'emploi en passant un accord d'évolution avec le FIPHFP qui permet de :

- **Sensibiliser et former** l'encadrement
- **Favoriser le recrutement** direct et indirect des demandeurs d'emploi bénéficiaires de la reconnaissance de travailleur handicapé
- Mener à bien des actions d'**adaptation des postes**, de **maintien dans l'emploi** et de **reclassement**
- **Accompagner dans l'emploi** les agents en situation de handicap tout au long de leur carrière

## → Dans le cadre des achats responsables, faire appel systématiquement au secteur protégé

- Penser à intégrer les **Entreprises Adaptées (EA)** et **Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)** dans la veille du marché fournisseurs
- Permettre l'**accès à la commande publique** des ESAT / EA via les modes de passation des marchés publics (par exemple, en utilisant la plateforme nationale Handeco)

* FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

ÊTRE EN SITUATION DE HANDICAP NE M'EMPÊCHE PAS DE TRAVAILLER.

J'AI UNE RQTH* DEPUIS 10 ANS. EN REVANCHE, J'ATTENDS DE MON EMPLOYEUR QU'IL COMPRENNE LES ADAPTATIONS QUI ME SONT NÉCESSAIRES POUR CONTINUER MON TRAVAIL DE COMPTABLE.

***Benoit***
***(Rhône)***

* Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

# *“ Je revendique ! ”*

PACTE HANDICAP
APAJH 2020-2026

# ÊTRE GARANT DE L'ACCESSIBILITÉ DE L'ESPACE PUBLIC POUR UNE COMMUNE INCLUSIVE

Le maire est responsable du respect des normes d'accessibilité concernant les constructions neuves et les établissements recevant du public. Ainsi, il peut développer des initiatives ou installations novatrices en faveur de l'accessibilité universelle, ou encore créer des outils et événements pour informer sur la réalité de la mise en accessibilité, de façon universelle, de la commune.

## → Mise en accessibilité des établissements recevant du public

- **Plans de circulation** adaptés autour et à l'intérieur des locaux
- Places de stationnement adaptées
- **Equipements et mobilier adaptés** selon les besoins des personnes quel que soit le handicap
- Mise en accessibilité des **cabinets médicaux des maisons de santé**
- Prévoir des réserves foncières afin de **faciliter l'installation de structures** pour personnes en situation de handicap.

## → Des mairies proposant des services administratifs accessibles

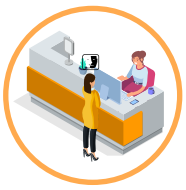

- **Doublage des informations sonores** par des informations visuelles
- **Signalétiques repérables** et compréhensibles
- Un **éclairage de qualité** qui ne crée pas de gêne visuelle
- Des **équipements utilisables** en position debout ou assise
- Des **personnels formés** à l'accueil des personnes présentant différents handicaps
- Faciliter l'accès des **centres communaux d'action sociale** (CCAS)

## → Mise en accessibilité des voiries, des espaces publics et des jardins publics

- Matériel urbain **adapté**
- Signalisation visuelle et sonore, bandes podotactiles
- **Création de places adaptées au-delà des 2%** du parc de stationnement
- Mutualisation au niveau des communautés de communes pour la **formation des personnels techniques** (chauffeurs, contrôleurs...) à l'accueil des personnes à besoins particuliers

## → Mise en accessibilité des transports en commun

- **Cheminement dégagé** de tout obstacle
- Hauteur adaptée de l'arrêt par rapport au véhicule de transport en commun
- Renouvellement **programmé** des matériels
- Permettre **une palette des possibles** en matière de transport au sein de la commune et entre les communes

Je suis tétraplégique depuis 29 ans à la suite d'un accident de voiture à l'âge de 24 ans.

J'ai eu la chance d'être élu dans ma commune comme 4ème adjoint puis 1er adjoint pendant 19 ans dans une municipalité où le sénateur-maire avait déjà mis sa mairie en conformité avec les normes d'accessibilité.

Cette expérience m'a permis de comprendre encore mieux l'importance des élections municipales, notamment pour nous, personnes en situation de handicap, car les citoyens élisent une liste de conseillers municipaux qui vont élire un maire mais aussi le président de communauté d'agglomération. Ce sont les premiers élus à qui l'on peut faire part de nos difficultés quant à l'accessibilité dans notre environnement de vie, et ce sont eux qui vont prendre les décisions pour notre future accessibilité.

D'où l'importance d'avoir des bureaux accessibles avec des isoloirs conformes pour faire notre devoir de citoyen, voter !

***Laurent***
***(Puy-de-Dôme)***

# “ Je revendique ! ”

PACTE HANDICAP
APAJH 2020-2026

# DES COMMUNES MOBILISÉES AUPRÈS DES JEUNES ET LEURS FAMILLES

**Les maires ont l'obligation de rendre accessibles les locaux des crèches et des écoles. Ils peuvent aussi aller au-delà, en proposant des outils informatiques adaptés, en formant la communauté éducative, ou encore en accompagnant les jeunes en dehors des temps scolaires.**

## → Garantir l'accueil en crèche de l'enfant en situation de handicap

- Un accueil **facilité et organisé**
- Des **lieux accessibles**
- Des **personnels sensibilisés, formés**
- Des **coopérations avec les secteurs sanitaire et médico-social** pour garantir la continuité de parcours et un accueil de qualité

## → Garantir l'accessibilité de l'École

- **Formation des personnels des écoles** relevant des compétences municipales (ATSEM, intervenants municipaux en sport, en musique...)
- Mise en place de dispositifs pour favoriser l'accessibilité tous handicaps **tant des locaux que du matériel** : circulation intérieure, signalétique, chemins d'accès, ascenseurs, rampes, ...
- Des outils **numériques** adaptés

## → Accueillir les enfants en situation de handicap dans tous les temps périscolaires

- **Développement d'activités** en lien avec les besoins des jeunes en situation de handicap
- **Formation des animateurs** des structures d'accueil collectif de loisirs, et des activités périscolaires.
- Participation au **financement des accompagnants individuels** quand ils interviennent hors temps scolaire

Pour ma fille en situation de handicap, je revendique un accueil au sein de l'école de notre quartier, tout en lui assurant, au sein de l'école, les aides spécialisées dont elle a besoin.

Cela inclut aussi l'accueil du soir, après l'école, avec les autres enfants.

***Marie***
***(Ile-de-France)***

# *“ Je revendique ! ”*

# OFFRIR DES ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS ACCESSIBLES POUR FAVORISER LA PRATIQUE INCLUSIVE

**Le maire garantit l'accès aux sports, aux pratiques et activités culturelles et aux loisirs.**
**C'est cela l'accessibilité universelle : l'accès à tout, pour tous, dans tous les domaines de la vie. Sports et activités culturelles apparaissent encore trop souvent comme moins « essentielles » mais sont pourtant indispensables pour une vie sociale sans entrave et choisie.**

## → Garantir l'accès aux pratiques culturelles

## → Formation des professionnels au handicap

## → Mise en accessibilité tous handicaps des lieux culturels, sportifs et de loisirs, avec par exemple :

- Une **boucle magnétique**, dans les cinémas, théâtres, et spectacles décrits de manière sonore
- Favoriser les **visites thématiques** dans les musées, **former les personnels** à des formes différentes de compréhension
- Dans les centres de loisirs, propositions de **soirées adaptées**, participation à des manifestations accessibles à tous les publics, etc ...
- Veiller à des **programmations** faisant une place aux artistes en situation de handicap
  - Des créations artistiques financées aussi pour les personnes en situation de handicap afin de libérer leur créativité
  - Des programmations « tout public »
- Rendre les **salles polyvalentes accessibles** (repère continu, signalisation adaptée et sanitaires adaptés)
- Rendre les **activités sportives accessibles**

Ce que nous attendons de notre Maire ?
Des logements adaptés aux personnes en situation de handicap, des pistes cyclables et des transports plus faciles en particulier dans les villages. Nous souhaitons aussi des équipements sportifs et des animations accessibles.

***Priscilla, Guillaume, Ludivine, Augustin, Baptiste, Mathieu, Lucas, Camille, Christopher, Alizée et Océane***
***(Ardennes)***

# *“ Je revendique ! ”*

# LES MAIRES, LEURS ÉQUIPES MUNICIPALES ET LES INTERCOMMUNALITÉS PEUVENT **AGIR POUR LA SOCIÉTÉ INCLUSIVE**



**Garantir à tous les conditions d'une citoyenneté réelle**

**Offrir des activités sportives, culturelles et de loisirs accessibles pour favoriser la pratique inclusive**

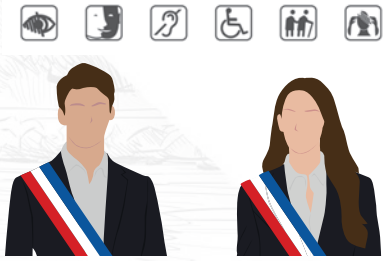

**Développer des pratiques d'employeur exemplaire**

**Des communes mobilisées auprès des jeunes et leurs familles**

**Être garant de l'accessibilité de l'espace public pour une commune inclusive**

# Créée en 1962, l'**APAJ**H accompagne

## **tous les types de handicap**

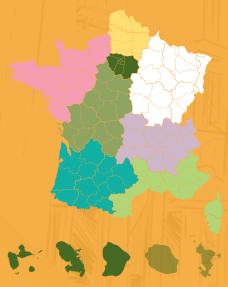

**93**
associations
fédérées
en France
métropolitaine
et outre-mer

Près de **700**
Établissements
et services

**32 000**
personnes
accompagnées

**14 000**
Collaborateurs

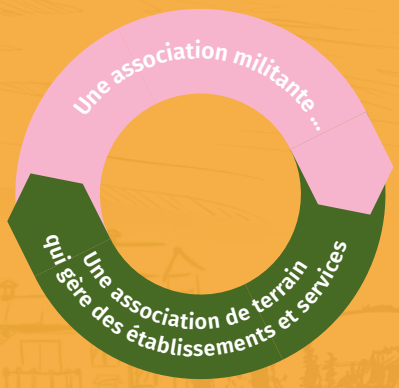


**Laïcité**

**Solidarité**

**Citoyenneté**

**#PacteAPAJH2020**

APAJH Fédération

PACTE HANDICAP
APAJH 2020-2026

Retrouvez le
**Pacte Handicap APAJH 2020-2026**

sur

**www.societe-inclusive.org**

APAJH Fédération

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
**- Reconnue d'utilité publique -**